

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLU DE PONT-A-MARCQ

Par décision du 23 octobre 2025, publiée sur les sites internet de la commune de Moncheaux et de Pévèle Carembault, le Président de la cc. Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur révision générale du PLU de la commune de Pont-à-Marcq

L'enquête publique se déroulera en mairie de Pont-à-Marcq et au siège de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq (siège de l'enquête) pour une durée consécutive de 33 jours du

LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 au VENDREDI 19 DECEMBRE 2025 inclus

M. Jean-Bernard HUYGHE a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, tenu à sa disposition au siège communautaire de Pévèle Carembault (47 Avenue du Général de Gaulle à PONT-A-MARCQ) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi qu'en mairie de Pont-à-Marcq (Place du Bicentenaire) le lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et que le mardi et jeudi de 8h30 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique, comprenant entres autres le rapport d'impact environnemental, sera également disponible au format dématérialisé sur le site internet [pevelecarembault.fr](https://www.pevelecarembault.fr).

Pendant toute la durée de l'enquête, des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public au siège communautaire de Pévèle Carembault et en mairie de Pont-à-Marcq.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège communautaire et en mairie de Pont-à-Marcq.
- en les adressant par courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse : communauté de communes Pévèle Carembault, 47 avenue du Général De Gaulle – 59710 PONT-A-MARCQ
- par courrier électronique à l'adresse : enquetepubliquepontamarcq@pevelecarembault.fr.

Les courriers et courriels adressés au commissaire-enquêteur seront enregistrés et annexés au registre physique du siège de l'enquête. Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Pévèle Carembault dès publication de la décision.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Pont-à-Marcq aux dates suivantes :

- Le lundi 17 novembre 2025 de 09h00 à 12h00.
- Le vendredi 28 novembre 2025 de 09h00 à 12h00.
- Le mercredi 10 décembre 2025 de 14h00 à 17h00.
- Le vendredi 19 décembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Lors de la clôture de l'enquête (le 19 décembre 2025 à 17h00) les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra dans les 8j à M. le Président de Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même Président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise sur le site internet de Pévèle Carembault : <https://www.pevelecarembault.fr> pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à M. BOHIN, chargé de mission PLUi, via l'adresse : plui@pevelecarembault.fr.